Anciens Combattants Canada | Veterans Affairs Canada

Programme de funérailles et d'inhumation
d'Anciens Combattants Canada

Fonds du Souvenir
Last Post Fund

Canada

Programme de funérailles et d'inhumation d'Anciens Combattants Canada

Le Programme de funérailles et d'inhumation est administré au nom d'Anciens Combattants Canada par le Fonds du Souvenir, un organisme à but non lucratif.

Par l'entremise du Plan d'action économique 2013, le Ministère a plus que doublé l'aide offerte aux familles de vétérans admissibles, qui recevront dorénavant un montant pouvant s'élever à 7 376 $ pour les coûts des funérailles, en plus de se voir payer les coûts totaux de l'inhumation et de pierre tombale du défunt. Le programme offre une aide financière pour faire en sorte qu'un vétéran ayant des ressources financières insuffisantes reçoive des funérailles et une inhumation conformes au *Règlement sur les sépultures des anciens combattants*. Tous les vétérans ne sont pas admissibles au programme, qui s'adresse :

- aux vétérans dont le décès est lié à leur service militaire, ou
- aux vétérans dont le service militaire est confirmé et pour lesquels la succession ne peut défrayer une partie ou l'ensemble des coûts de funérailles et d'inhumation. Dans ce cas, certaines conditions s'appliquent. Une évaluation des actifs et des passifs sera effectuée au moment du décès afin d'établir les besoins financiers.

En plus de détenir des ressources financières insuffisantes, la personne décédée doit avoir été :

- un vétéran des Forces armées canadiennes ou un vétéran canadien de la Marine marchande de la Seconde Guerre mondiale, ou
- un vétéran canadien de la guerre de Corée ayant servi sur le théâtre des opérations ou qui a fait partie du contingent spécial appelé à servir en République de Corée avant le 31 octobre 1953, ou

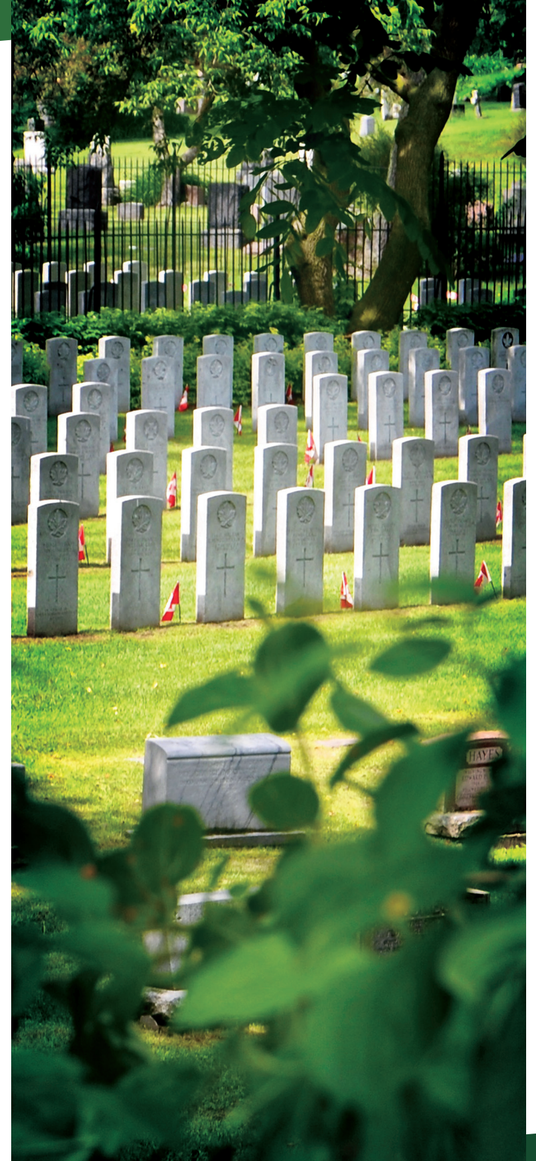

- un vétéran des Forces armées canadiennes qui recevait une prestation d'invalidité, une allocation pour perte de revenus ou une allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes d'Anciens Combattants Canada, ou
- un vétéran allié ayant servi pendant la Seconde Guerre mondiale ou la guerre de Corée, qui a vécu au Canada pendant au moins 10 ans ou qui y vivait avant de s'enrôler, et qui demeurait encore au Canada lors de son décès.

Tous les vétérans ne sont pas admissibles au programme. Ces derniers ou leurs proches devraient communiquer avec le Fonds du Souvenir afin de déterminer leur admissibilité.

Présenter une demande

Il n'est pas possible de faire une demande d'aide financière avant le décès du vétéran. Au moment du décès, la personne responsable d'organiser les funérailles doit alors communiquer avec le Fonds du Souvenir pour remplir un formulaire de demande.

Lorsque vous communiquez avec le Fonds du Souvenir et que l'admissibilité du vétéran est établie *avant* que les dispositions définitives pour les funérailles soient prises, le Fonds du Souvenir traitera directement avec la maison funéraire qui fournira des services standards.

Lorsque vous communiquez avec le Fonds du Souvenir *après* avoir pris les dispositions définitives pour les funérailles, le Fonds du Souvenir remboursera la famille ou la succession du vétéran pour les dépenses admissibles.

Veuillez noter qu'il y a un délai d'un an pour présenter une demande après le décès du vétéran.

Pour faire une demande, veuillez communiquer avec le Fonds du Souvenir du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, au 1-800-465-7113.

Demander une révision

Quiconque a fait une demande a le droit d'en faire réviser la décision. Il suffit d'écrire au Fonds du Souvenir dans les 60 jours suivant la décision originale. Pour obtenir de l'aide au sujet d'une demande de révision, veuillez communiquer avec le Fonds du Souvenir au 1-800-465-7113.

Programme de pierres tombales

Ce programme du Fonds du Souvenir a pour but de disposer une pierre tombale permanente de type militaire sur les tombes des vétérans qui sont inhumés dans des sépultures non identifiées.

Ce programme est offert aux vétérans inhumés depuis au moins cinq ans et dont la sépulture ne dispose d'aucune pierre tombale.

Communiquez avec nous

Pour en savoir davantage sur le Programme de funérailles et d'inhumation d'Anciens Combattants Canada ou sur le Programme de pierres tombales du Fonds du Souvenir, consultez fondsdusouvenir.ca ou composez le 1-800-465-7113.

Ce dépliant est disponible en d'autres formats, sur demande.

veterans.gc.ca
Sans frais : 1-866-522-2022

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Anciens Combattants, 2013.

Nº de catalogue V32-20/2013
ISBN : 978-1-100-54450-2
Imprimé au Canada